

Société fribourgeoise d'éducation : réunion générale de 1898, à Guin

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **27 (1898)**

Heft 7

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Le *Bulletin* paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 15 cent. la ligne de 50 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Gremaud instituteur, Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haassenstein et Vogler, à Fribourg et succursales.

SOMMAIRE : — *Société fribourgeoise d'Education. — Tableaux d'Histoire Sainte. — Les langues vivantes. — Bibliographies Correspondance — Musée pédagogique Fribourg — Dépôt central du matériel scolaire.*

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

RÉUNION GÉNÉRALE DE 1898, A GUIN

La Société fribourgeoise d'Education se réunit successivement dans les différents districts du canton. C'était le tour, cette année, du district de la Singine, et par une coïncidence heureuse, on a pu convoquer la réunion des amis de l'éducation nationale au lendemain de la fête du centenaire de la Société de musique de Guin. Aussi les amis de l'instruction nationale et chrétienne ont-ils profité des apprêts faits pour ce remarquable centenaire, et en particulier de la vaste cantine établie pour la circonstance. Guin avait conservé ses ornements de fête. Deux arcs de triomphe s'élevaient à l'entrée du bourg, et toutes les maisons étaient ornées de drapeaux. L'église aussi avait été parée de verdure, de fleurs et d'oriflammes. La Société de musique a accueilli à la gare les membres de la Société pédagogique, et a précédé le cortège, qui s'est rendu directement à la vaste église paroissiale, pour prier pour les instituteurs défunts. L'office avec diacre et sous-diacre a été célébré par M. le doyen Tschopp, inspecteur des écoles de la Singine et la Société de chant de Guin a fort bien exécuté les chants liturgiques.

Ensuite a eu lieu la séance des délibérations dans la vaste salle du premier étage de l'auberge, fort bien disposée pour la

circonstance. Environ 200 sociétaires étaient présents, nombre considérable, si l'on tient compte de la distance, et de l'incertitude du temps. Tous les districts étaient représentés, et la Société valaisane d'Education avait délégué trois membres de son Comité, MM. Pignat, secrétaire de la Direction de l'Instruction publique, Hänni, professeur, et Giroud, inspecteur à Monthey. On avait espéré la présence de M. le conseiller Chappaz, directeur de l'Instruction publique du Valais ; mais des occupations l'ont empêché de se rendre à la fête fribourgeoise. M. le conseiller national Biolley, également retenu en Valais, a tenu à adresser la dépêche suivante à la Société fribourgeoise d'Education réunie à Guin :

« Vœux cordiaux. Persévérez dans la voie du progrès sous la vaillante direction du chef de l'Instruction publique. »

Aux premiers rangs de l'assemblée, on remarquait MM. Pitton, Bossy et Aeby, Stanislas, conseillers d'Etat, M. le député Max de Diesbach et la plupart des membres de la députation de la Singine ; les inspecteurs des districts, un très nombreux clergé venu de toutes les parties du canton, et surtout du district de la Singine, etc.

La séance a débuté par la parfaite exécution d'un chant par la Société de chant des instituteurs de la Singine. Ensuite, M. Perroulaz, rév. curé de Guin, est monté au bureau de la présidence, pour souhaiter, au nom de la paroisse, la bienvenue à la Société d'Education qui tient pour la quatrième fois son assemblée annuelle à Guin, M. Perroulaz a fait ressortir en termes excellents la haute mission du corps enseignant et les services de la Société pédagogique fribourgeoise. Les débats vont porter sur les moyens à employer à l'école pour combattre l'alcoolisme ; cette question est d'une extrême importance pour l'avenir moral et économique du pays. Les autorités et la population de Guin sont heureuses de donner, aujourd'hui, l'hospitalité au corps enseignant et aux amis de l'éducation.

M. l'inspecteur Perriard, président de la Société d'Education, exprime le bonheur que tous nous aurions eu à voir Monseigneur l'évêque du diocèse présider cette assemblée ; mais si Sa Grandeur n'a pu accueillir l'invitation qui lui avait été faite, Elle a daigné envoyer la lettre suivante, dont la lecture a été saluée par des salves d'applaudissements :

Fribourg, le 31 mai 1898.

*A Monsieur le Président
de la Société fribourgeoise d'Education.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT !

Je ne pourrai assister à l'assemblée générale annuelle de la Société fribourgeoise d'Education, à laquelle vous avez bien voulu m'inviter.

Néanmoins, je vous remercie de cette invitation : car elle est un témoignage rendu à l'intérêt que je porte et aux maîtres qui se dévouent à une grande œuvre, et aux élèves qui sont l'objet d'une si grande sollicitude.

Votre réunion de cette année présentera un intérêt particulier au point de vue de l'éducation ; elle aura pour objet : la lutte contre un vice qui exerce de grands ravages dans la société, et amène la décadence dans les familles, et qui, déjà dans la jeunesse, atrophie les germes de la vertu, tue le corps et ruine les âmes. Ecarter la jeunesse de ce vice de l'alcoolisme, la prémunir contre ses atteintes est un des plus signalés services qu'on puisse lui rendre : et il faut y travailler de deux manières, et par les discours et par les actes, c'est-à-dire par l'exemple. Il faut montrer à la jeunesse les ravages exercés par ce fléau, il faut lui en citer les tristes, et parfois terribles exemples.

Mais il faut en même temps que celui qui travaille à l'extirpation de ce vice dégradant, donne l'exemple de la tempérance et de la sobriété les plus strictes, et c'est ce que les maîtres, je le sais, s'efforcent, en général, de mettre en pratique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, la nouvelle assurance de mon religieux dévouement.

† JOSEPH,
Evêque de Lausanne et Genève.

L'assemblée décide aussitôt d'envoyer à Mgr Deruaz, un télégramme de remerciements et de filiale reconnaissance, et adhère à la rédaction proposée par M. le président de la Société. En voici la teneur :

La Société fribourgeoise d'Education, réunie en assemblée à Guin, témoigne, avec un respectueux enthousiasme, à Sa Grandeur Monseigneur Deruaz, sa vive reconnaissance pour ses précieux encouragements ; elle promet de suivre ses excellents conseils et lui renouvelle son inviolable et respectueux attachement.

Le Président : AL. PERRIARD.

M. Hopfner, directeur de l'Ecole normale de Sion, est bien connu du corps enseignant fribourgeois qui a entendu sa parole autorisée et recueilli ses conseils expérimentés dans un grand nombre d'assemblées annuelles de la Société fribourgeoise d'Education. Empêché de venir à la fête de Guin, M. Hopfner a tenu à affirmer, par la lettre suivante, ses sympathies pour notre canton :

Sion, le 1^{er} juin 1898.

MONSIEUR L'INSPECTEUR,

Nous approchons de la fin de notre année scolaire, et nous avons encore, en ce moment, un cours de répétition : une quinzaine d'instituteurs se préparent au brevet définitif, ce qui augmente beaucoup notre travail ordinaire, et ne me permet nulle absence à cette époque. Je regrette de ne pouvoir m'édifier et m'encourager à votre réunion à Guin.

Daignez, Monsieur l'Inspecteur, agréer, avec mes regrets bien sincères de ne pouvoir prendre part à votre fête, l'assurance de mes respectueux hommages.

HOPFNER.

Ensuite, on a abordé la discussion de la question de l'alcoolisme, mise à l'ordre du jour de l'assemblée, et fort bien exposée dans un remarquable rapport présenté par M. Brunisholz, instituteur à Rueyres-Saint-Laurent.

M. le professeur *Horner* a ouvert les feux, en donnant au rapport des éloges bien mérités. Toutefois, on peut reprocher à ce rapport de ne pas insister assez sur les moyens de persuasion que le maître peut tirer des données scientifiques sur les ravages de l'alcoolisme ; il y aurait des moyens intuitifs à employer, tels que les grands tableaux publiés en Belgique.

M. *Horner* félicite le rapporteur d'avoir su se préserver de toute exagération, comme ce le serait, par exemple, de dire que le vin est un poison ; en outrant la thèse, on arrive à un but diamétralement opposé à celui que l'on cherche. Les Sociétés d'abstinence sont bonnes pour guérir les ivrognes ; mais il ne faut pas vouloir y faire entrer indistinctement tout le monde.

M. le curé *Perrottet*, après avoir rappelé un passage de la Lettre collective de NN. SS. les Evêques suisses contre l'alcoolisme, félicite le Comité du choix de la question, et le rapporteur, de la manière dont il l'a traitée. M. *Perrottet* signale des lacunes dans le rapport. Il aurait fallu parler de notre loi sur les auberges. La Ligue de la Croix, approuvée par l'autorité épiscopale, doit être appuyée par les instituteurs. Ceux-ci doivent aussi seconder l'action du prêtre pour combattre l'alcoolisme.

M. l'inspecteur *Oberson* recommande spécialement les bibliothèques scolaires, qui répondent à un besoin réel. Faut-il s'étonner si les jeunes gens, émancipés de l'école, ne lisent plus, ou ne lisent que des journaux où l'on sape et déchire toutes les autorités ? Il y aurait aussi une Ligue à former contre cet esprit de critique systématique, qui fait appel aux bas instincts ; il faudrait élever les esprits et les cœurs et affermir les volontés. Une bibliothèque formée sous la direction du pasteur de la paroisse fournira un élément moralisateur contre l'alcoolisme et aussi contre d'autres mauvaises influences. (Applaudissements.)

M. l'inspecteur *Gapany* expose les motifs qui l'ont engagé à choisir la question de la lutte contre l'alcoolisme comme sujet d'étude pour la Société d'Education. On dit que les Fribourgeois boivent trop ; cela n'est pas entièrement exact. La vérité est qu'ils ne savent pas boire. Ils vont aux marchés où ils boivent sans jamais rien manger. Il faut manger, autrement le vin fait du mal même en faibles quantités. Il faut encourager tout ce qui se fait contre l'alcoolisme ; mais ne pas interdire toute boisson fermentée. L'excès en tout est un défaut ; mieux vaut rester dans un juste milieu.

M. *Gapany* demande que l'on introduise dans les écoles des tableaux montrant les ravages produits sur l'organisme par

l'alcool. Il demande aussi l'établissement de Cercles et de Sociétés de jeunes gens, ainsi que d'honnêtes représentations scéniques dans les villages de la campagne. Les bibliothèques pour la jeunesse ont été recommandées par Léon XIII.

M. le *D^r Vermot*, Supérieur du Séminaire, est aussi partisan de l'introduction de tableaux intuitifs pour combattre l'alcoolisme. Les Sociétés de tempérance les livrent à bas prix. M. le *D^r Vermot* recommande aux maîtres de bien surveiller les enfants dans les courses et promenades scolaires. Souvent les enfants se munissent de provisions supérieures aux besoins, et ils ne savent aussi pas se refuser de boire lorsqu'ils sont en groupes. Enfin, M. le Supérieur du Séminaire aurait désiré trouver, dans le rapport, une mention de la Ligue de la Croix, qui est approuvée et recommandée par les autorités civiles et ecclésiastiques. L'instituteur doit se tenir en dehors de toute exagération ; mais il doit faire ressortir que l'abstinence est le moyen de guérison nécessaire pour les alcooliques ; il doit surtout recommander aux enfants de ne pas se moquer des personnes qui cherchent la guérison dans une association de tempérance. (Applaudissements.)

M. le doyen *Tschopp* a fait remarquer que la discussion tendait à se déplacer. Il ne s'agit pas, d'une manière générale, de rechercher les moyens de combattre l'alcoolisme, mais de la part que l'école et l'instituteur doivent prendre dans cette lutte. Il faut faire quelque chose pour la sauvegarde de la santé de la jeunesse, et la présente discussion est un début dans cette voie. Nous devons aussi former les caractères, discipliner les volontés, habituer à l'obéissance ; alors seulement la jeunesse aura assez d'énergie pour résister à certaines attractions. Il ne suffit pas de prouver qu'une chose est mauvaise ou qu'elle fait du mal ; cette considération n'arrête pas toujours. On éloignera l'enfant de l'alcool surtout par les influences de la famille. M. *Tschopp* estime qu'un jeune homme qui a su se préserver de l'alcool jusqu'à 18 ans, est préservé, à moins qu'il n'ait en lui des germes venant de son père ou de sa mère.

L'instituteur ne doit pas faire de propagande en faveur des Sociétés d'abstinence. Le lui demander serait le tirer de son rôle et l'exposer à bien des difficultés. En fait d'associations, il en faudrait une pour la propagation de bons écrits contre l'alcoolisme.

M. l'inspecteur *Oberson* prend la défense des promenades scolaires, qui ont leur utilité ; mais il faut bien les surveiller. Prenons garde de vouloir donner une éducation de serre chaude, qui est rarement efficace. Il faut moins travailler à empêcher le jeune homme d'entrer à l'auberge, que lui enseigner à en sortir ; il faut lui apprendre à user du vin modérément et raisonnablement. M. *Oberson* profite de l'occasion pour faire l'éloge de la Ligue de la Croix pourvu qu'on ne

veuille pas la détourner de son vrai rôle, qui est la guérison des alcooliques.

M. l'inspecteur *Gapany* ramène, à son tour, la discussion à la question traitée. L'instituteur doit être sobre ; il faut surtout qu'il ne se présente jamais à l'école dans des situations délicates. En outre, l'instituteur doit donner l'exemple et éviter les excès dans les réunions de jeunes gens où il est souvent appelé, même par devoir. M. Gapany recommande aussi aux maîtres de moins dépenser pour donner à boire aux jeunes gens à l'occasion de leur noce ; il signale des abus récents qui se sont produits en ce sens. Enfin, les instituteurs feront bien d'agir d'entente avec les autorités locales.

M. le préfet *Oberson* s'autorise de son expérience de 17 ans pour donner quelques conseils. Il aime bien que l'on boive un verre de vin à la maison, au repas de midi. Toute la famille bénéficie ainsi de la dépense que le chef fait autrement tout seul à l'auberge. M. Oberson a travaillé pour diminuer les ravages de la boisson ; mais dans cette tâche, il n'a pas trouvé dans le corps enseignant les auxiliaires sur lesquels il croyait pouvoir compter ; cela est venu, sans doute, de ce qu'il n'y avait pas d'action d'ensemble. M. le préfet de la Veveyse a fait venir de Belgique d'excellentes brochures où les lectures, les problèmes, etc., font ressortir les ravages de l'alcool ; il a distribué ces brochures aux instituteurs ; mais il a dû constater que ceux-ci n'en ont tiré aucun parti dans leur enseignement. Il faudrait assigner à l'enseignement antialcoolisme une place à l'ordre du jour ; y consacrer, par exemple, la demi heure fixée pour la civilité et l'éducation.

M. le conseiller d'Etat *Python*, invité par M. le président de la Société d'Education à adresser quelques paroles à l'assemblée, insiste sur la nécessité de restreindre le présent débat à ce qui a trait à la mission de l'instituteur à l'école et hors de l'école. On doit s'occuper ici de l'instituteur comme tel. M. Python ne veut pas pousser les instituteurs à former une association pédagogique antialcoolique. L'exagération serait à redouter, si on fait d'eux des agents de la propagande contre l'alcool. M. le directeur n'est pas au clair sur la proposition formulée dans le rapport et qui tendrait à pratiquer, dès l'école, une sélection pour établir des cercles antialcooliques parmi les jeunes gens. On a parlé de tableaux, de problèmes : cela est excellent. Les associations destinées à favoriser le développement du goût, les Sociétés de chant et autres, peuvent servir à détourner des abus de la boisson ; mais au point de vue qui nous occupe, elles sont une arme à deux tranchants. (Appl.)

M. le professeur *Ruffieux* estime que le jeu des cartes est le principal attrait qui attire les consommateurs à l'auberge. Il faudrait donc combattre la passion du jeu, et aussi rétablir les jeux de famille, parmi lesquels on doit mettre en bon rang le jeu des tarots.

M. le professeur *Horner* ne saurait se rallier à l'idée de M. le préfet *Oberson* : il est opposé à la multiplication des enseignements spéciaux. Faisons plutôt de la concentration. Le maître peut et doit profiter de la lecture, du calcul, des tableaux d'Histoire sainte, etc., pour montrer aux enfants la laideur et les ravages des abus de la boisson. Il y a mille et mille occasions de donner cet enseignement.

Quant aux caisses d'épargne scolaires, dont il a été parlé aussi par M. le préfet *Oberson*, elles tendent à disparaître, parce que rares sont les enfants qui gagnent de l'argent. Il a constaté que les écoliers déposent de l'argent remis dans ce but par les parents, et de là naissent des jalousies, des haines et d'autres mauvais sentiments.

M. le curé *Menétey* se prononce pour un enseignement spécial destiné à combattre l'alcoolisme, parce qu'ainsi il sera donné d'une manière systématique et pourra être contrôlé par l'inspecteur. M. *Menétey* recommande de rendre agréable le séjour à la maison, surtout le dimanche, en organisant des jeux, etc. Il faudrait aussi supprimer l'intérêt privé qui pousse les aubergistes, même les meilleurs, à favoriser la consommation. Pour cela, il faudrait racheter les auberges et les faire desservir par des tenanciers, auxquels on allouerait un traitement fixe.

M. *Rosset*, instituteur à Prez, invité à exposer les résultats qu'il a obtenus au moyen de la caisse d'épargne scolaire, dit qu'il a établi cette caisse au mois de novembre ; après les étrennes du nouvel an, elle avait 200 fr. Depuis lors, son encaisse a un peu diminué ; mais la caisse continue à recevoir de nombreux versements. Elle est utile en ce qu'elle donne des goûts d'épargne, qui se conserveront le restant de la vie.

M. le préfet *Oberson* insiste fortement en faveur de l'établissement des caisses d'épargne scolaires. Elles ont pris un grand développement en France, et l'on s'en trouve très bien.

M. le préfet *Passer* a géré, pendant 12 ans, la caisse d'épargne des enfants de Fribourg. Il ne paraît pas enthousiaste de l'institution, qui lui a donné beaucoup de travail et d'ennuis. Il préférerait que les enfants fissent les versements à la caisse d'épargne communale ou paroissiale.

M. le doyen *Tschopp* croit qu'on a combattu à tort l'idée d'établir des Sociétés de tempérance des enfants. Cette institution existe à Guin, et elle y produit des résultats excellents.

Mgr *Esseiva* a été heureux d'entendre la discussion sur une question si importante et si actuelle. Nul n'est mieux placé que lui pour constater les ravages matériels et moraux de l'alcool. Dans son Rectorat, les enfants sont mis tout jeunes, dans certaines familles, au régime de l'alcool. On rencontre parfois, dans nos quartiers ouvriers, des parents dénaturés au point de faire boire de l'eau de vie à leurs enfants. Quelquefois même, il arrive que des enfants se réunissent, les jours de vacance pour aller boire ensemble, souvent avec excès.

Mgr Esseiva répugne à l'institution de Sociétés de jeunes gens pour le chant, la musique, la gymnastique, etc. Quelquefois, c'est un mal nécessaire, mais gardon-nous de le généraliser. Ces associations poussent plutôt à l'alcoolisme. Nous devons travailler plutôt à maintenir et à fortifier la vie de famille.

M. l'inspecteur *Oberson* fait ressortir les inconvénients de la multiplication des branches d'enseignement. Si l'on en introduit pour la lutte contre l'alcool, il faudra en faire autant contre d'autres vices. M. Oberson déplore, comme un des préopinants, que notre population boive dans les marchés sans manger. Il faut mettre les enfants en garde contre cette mauvaise habitude. Si on veut un enseignement antialcoolique spécial, sa place n'est pas à l'école, mais aux cours de perfectionnement.

M. le contrôleur *Vonlanthen* est partisan des bibliothèques scolaires, au moyen desquelles on pourra répandre des livres utiles, moraux et intéressants, et vulgariser des connaissances pratiques. Il ne voudrait pas faire de l'enseignement antialcoolique une branche spéciale; il est pour l'enseignement dit *concentré*. M. Vonlanthen regrette que la consommation du lait ait diminué dans les ménages. Il faudrait garder plus de lait à la maison afin d'avoir une nourriture plus substantielle.

M. le professeur *Horner* ne voudrait pas donner à l'instituteur les ennuis et les tracasseries d'une caisse d'épargne scolaire. N'oublions pas que la Confédération a établi une caisse d'épargne à tous les bureaux de poste, et l'on peut y faire des versements constatés par l'oblitération de timbres postaux dans le carnet du déposant.

On passe à la votation, laquelle porte sur les points suivants :

1^o L'enseignement antialcoolique formera-t-il une branche spéciale, ou suivra-t-on la méthode dite *concentrée*? — La grande majorité des votants se prononce pour la seconde alternative.

2^o Faut-il provoquer la création de Sociétés de jeunes gens? — Non.

3^o Faut-il organiser des Sociétés de tempérance dans les écoles? — Non.

4^o Faut-il reprendre la question des bibliothèques scolaires? — Oui, à une très forte majorité.

M. *Collaud*, administrateur du bureau du matériel scolaire, annonce au corps enseignant que le livre de lecture du degré supérieur est à l'impression et pourra être livré aux écoles au commencement de novembre.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement du Comité de la Société, et abandonne à ce dernier la désignation du lieu de la réunion de 1899. D'après la rotation, ce serait le tour de Fribourg.

Le banquet a eu lieu dans la vaste et superbe cantine construite entre l'auberge et la maison d'école pour la fête du cen-

tenaire de la Société de musique de Guin. Cette dernière a rempli l'office de musique de fête, et s'est acquittée de sa mission d'une manière distinguée. Mentionnons encore, pour la partie artistique, les belles productions de la Société de chant des instituteurs de la Sarine, qui a enthousiasmé l'auditoire par les *Martyrs aux arènes*, et de l'excellente Société de chant des instituteurs de la Singine.

La commune de Guin a bien voulu offrir des vins d'honneur, qui ont été fort appréciés.

M. *Vonlanthen* a ouvert la partie oratoire du banquet par un toast très savant et très pieux à l'Eglise, dont il a mis en relief la mission d'enseigner. Au milieu des acclamations unanimes, il a porté la santé de Léon XIII, de notre vénéré évêque Monseigneur Deruaz, et du clergé fribourgeois. M. le doyen *Tschopp* lui a répondu en portant, en termes pleins de finesse et d'élévation, un toast au corps enseignant, à qui il demande de faire apprécier et aimer le beau passé et les glorieuses résistances du canton de Fribourg.

M. *Passer*, préfet de la Singine, a porté son toast à la patrie suisse et à la patrie fribourgeoise. M. *Helper*, recteur de Schmitten, a complété ce toast en portant celui du Conseil d'Etat, et spécialement celui du directeur de l'Instruction publique, dont il a mis en relief l'œuvre féconde accomplie dans tous les domaines de l'éducation nationale et couronnée par la fondation de l'Université.

L'apparition de M. *Python* à la tribune est saluée par de longs applaudissements. L'honorable directeur relève l'étendue et l'importance du domaine de l'Instruction publique, et rappelle, en passant, les honneurs rendus par le Conseil d'Etat à la longue carrière de son prédécesseur, M. H. Schaller. Il signale aussi les sympathies constantes des directeurs de l'Instruction publique pour la Société fribourgeoise d'Education, qui, dans les 25 années de son existence, a mis à l'étude bien des questions, dont la discussion a donné des fruits. Aujourd'hui, vous avez discuté la question de l'alcoolisme. Si tout le monde n'est pas d'accord sur l'influence de l'alcool sur l'organisme humain, il n'est personne qui ne reconnaisse les dangers de cette boisson et les ravages que produit l'abus. Il ne suffit plus, de nos jours, de savoir lire, écrire et calculer. C'est la phase de la lutte économique dans tous les domaines. Il faut que l'école prépare le futur citoyen, la future mère de famille à la mission qui les attend. Nous rendrons au pays un très grand service en lui formant des générations fortes de bonnes mères de famille. M. Python recommande instamment de se préoccuper de l'éducation de la jeune fille. Luttons pour que partout les ouvrages du sexe soient bien enseignés. Dans cette tâche, nous rencontrons beaucoup de difficultés, et nous nous adressons, pour les surmonter, au bon esprit et à la solidarité du corps enseignant. (Applaudissements)

Nous avons une grande responsabilité devant la Suisse. C'est par nous surtout que l'on juge les cantons catholiques. Voilà pourquoi, il faut que Fribourg réalise de plus grands progrès. Tous, qui que nous soyons, mettons-nous à l'œuvre pour avancer encore. Nous le pouvons, si nous le voulons. C'est le corps enseignant qui peut surtout remplir cette mission ; il s'y voue avec dévouement, avec zèle, avec discernement. Notre canton, placé à la limite des deux langues, doit servir de trait d'union entre les deux races. Si nous savons nous bien comprendre au dedans du canton, nous serons en état de remplir cette mission de conciliation au dehors. Si nous voulons rester Fribourgeois, restons unis, tous tant que nous sommes, et n'écoutons pas certaines suggestions, qui tendent à nous faire rejeter ce qui a fait la force du canton dans le passé, et qui assurera sa prospérité dans l'avenir.

Vive le canton de Fribourg ! Vive l'instruction populaire !
Vive le corps enseignant fribourgeois !

L'assemblée entière applaudit et acclame le directeur de l'Instruction publique et l'on remet à M. le conseiller d'Etat Python un superbe bouquet, don des enfants des écoles de Guin.

Le banquet a été marqué par un touchant incident. Parmi les institutrices présentes, se trouvait M^{lle} Antoinette Ducry, régente à Villarepos, qui fête cette année le 50^{me} anniversaire de ses fonctions. Le jubilé de cette digne maîtresse a été célébré dignement par le corps enseignant fribourgeois, qui a ouvert une souscription pour offrir à M^{lle} Ducry une fort belle montre en or.

Avant de la lui remettre, dans un superbe écrin, M. le président Perriard a adressé l'allocution suivante à la vénérable jubilaire :

MESSIEURS,

Un jour — il y a 50 ans déjà, — arrivait dans le village de Villarepos, une jeune institutrice, M^{lle} Ducry, Antoinette. de Dompierre. Elle avait alors 20 ans ! — un bel âge ? — Et c'est dans cette charmante localité non loin des rives enchantées du riant lac de Morat, que, paisibles et fructueuses, se sont écoulées 50 années, consacrées essentiellement à l'éducation et à l'instruction des jeunes filles de Villarepos.

Cinquante ans de travail et de labeurs incessants ! Cinquante ans, — un demi-siècle, dix *lustres*, comme disent les poètes, — au milieu des enfants à qui l'on prodigue généreusement les éléments d'une bonne éducation qui, comme une bonne mère, nous conduira plus tard dans le sentier dur et épineux de la vie ! Oui, pendant 50 ans, quelles moissons abondantes et aussi, quelles superbes récompenses à revoir !

Aussi bien, messieurs, avec quel enthousiasme ne devons-nous pas acclamer, aujourd'hui, la digne et vénérable jubilaire, cette institutrice de mérite et de talent que la divine Providence a protégée d'une manière si heureuse et si visible et qui a si noblement travaillé à la formation intellectuelle et morale de plusieurs générations

de filles et de mères de famille, dans une des contrées les plus intéressantes de notre canton de Fribourg !

Oui, à la maîtresse distinguée qui, pendant 50 ans, a formé les jeunes intelligences, porté les cœurs à la piété, préparé leur avenir et dirigé leurs âmes vers le bien, à l'heureuse jubilaire de ce jour, nos plus vives et nos plus chaleureuses acclamations !

Il y a quatre ans, en 1894, à Romont, nous célébrions les noces d'or d'un instituteur de mérite, M. Corminbœuf, à Belfaux, qui, aujourd'hui encore, a tenu à prendre part à notre fête annuelle et qui, — comme vous le voyez, — est encore plein de verveur, d'énergie et de santé. M. Corminbœuf restera, du reste, constamment un fidèle abonné à l'organe de notre belle association.

L'année dernière, à Châtel-Saint-Denis, mon honorable collègue, M. l'inspecteur Gapany, chantait en termes éloquents, le jubilé pédagogique de M^{lle} Demierre, institutrice à Estavayer-le-Lac.

Aujourd'hui, c'est le tour de M^{lle} Ducry.

L'année passée, cette institutrice, — croyant que le moment était venu de prendre sa retraite, — nous avait envoyé sa démission, qui fut transmise, avec nos regrets, à la Direction de l'Instruction publique. Dans cet intervalle, les autorités locales de Villarepos firent d'actives et pressantes démarches, afin d'empêcher le départ de M^{lle} Ducry. Ces démarches, qui les honorent, furent couronnées de succès, et M^{lle} Ducry consentit à rester encore à Villarepos.

Qu'est-ce que cela prouve, Mesdames et Messieurs ? C'est que le Haut Conseil d'Etat, la Direction de l'Instruction publique surtout, savent apprécier et conserver longtemps à leur poste, les bons instituteurs, les bonnes institutrices, les vétérans de l'enseignement.

Quant à vous, Mademoiselle Ducry, alors même que vous n'avez jamais compté les heures du travail et de la fatigue, vous nous permettez bien de vous offrir, aujourd'hui, pour vos noces d'or, au nom de la Société fribourgeoise d'Education, cette faible marque de sympathie et de bons et inaltérables souvenirs. Sur la cuvette de cette montre est gravée en lettres d'or, cette simple inscription : *Le corps enseignant fribourgeois à M^{lle} Ducry, institutrice à Villarepos, 1848-1898.*

Soyez donc toute à la joie en cette belle fête, M^{lle} l'Institutrice, et que, plus tard, en regardant s'écouler, heureuses et paisibles, les heures sur ce brillant cadran, vous puissiez voir, pendant de longues années encore, se réaliser nos vœux et nos souhaits de bonheur, de paix et de prospérité !

Un grand nombre de personnes présentes, des instituteurs et des institutrices, des magistrats, des membres du clergé, et parmi eux M. le chanoine Paul Perriard, révérend curé de ville, se sont empressés d'aller porter leurs vœux et leurs félicitations à M^{lle} Ducry.

Celle-ci, en quelques paroles émues, a exprimé sa reconnaissance, à Dieu d'abord, qui lui a donné la force de se consacrer si longtemps à l'instruction de la jeunesse ; puis à ses supérieurs, les directeurs de l'Instruction publique, les inspecteurs et les autres autorités, aux membres du corps enseignant, et aux autorités communales et ecclésiastiques de Villarepos qui lui ont toujours allégé l'accomplissement de sa tâche.

La série des toasts a ensuite continué M. *Bury*, maître régional, d'Alterswyl, a exprimé les remerciements du corps enseignant aux autorités qui s'occupent des écoles dans le district, en particulier à M. l'inspecteur Tschopp et à M. le préfet Passer; il a aussi bu aux autorités de Guin, qui nous ont ménagé une si sympathique réception.

M. l'inspecteur *Oberson* porte le toast aux amis de la Société venus du dehors, et, en particulier, aux délégués valaisans, MM. le secrétaire Pignat, le professeur Hanni, et l'inspecteur Giroud.

M. l'inspecteur *Giroud*, dans une charmante improvisation, a apporté le salut du Conseil d'Etat, de la Direction de l'Instruction publique, et de la Société valaisane d'Education. Pour nous, Valaisans, dit-il, venir à Fribourg, c'est venir chez des frères, tant il y a de points de ressemblance entre nos deux cantons. Aussi nous vous aimons d'une manière spéciale; nous vous admirons aussi pour la solidité inébranlable dans les principes et la solide union avec vos autorités, ce qui vous a permis de réaliser des progrès très importants dans tous les domaines. Aussi nous sommes fiers de vous. M. Giroud a porté le toast le plus chaleureux au canton de Fribourg, à ses autorités, à son corps enseignant et à la population. (Applaud.)

M. *Badoud*, rév. curé de Tavel, répond au nom des autorités et du Comité d'organisation au toast de M. Bury. Il est consolant et fortifiant, dit-il, d'entendre parler du dévouement au pays et du respect dû aux autorités. Ce sentiment, vous vous efforcerez de l'inculquer à vos élèves. Vous aurez notre énergique appui, car nous savons reconnaître chez le maître le soin qu'il prend d'élever le niveau moral des enfants qui lui sont confiés. Vive le corps enseignant! Vive la Société fribourgeoise d'Education!
(Liberté.)



TABLEAUX D'HISTOIRE SAINTE

Le *Bureau du matériel scolaire* vient de mettre à la disposition des écoles une collection de 207 tableaux à un prix exceptionnellement modique.

Il eut été préférable que ces images fussent en couleur et de dimension un peu plus grande. Elles sont, du reste, très belles, vraiment artistiques et faciles à distinguer à distance, parce que les personnages en scène se détachent avec netteté. On n'aura pas de peine à les faire voir et analyser par une classe de 30 à 40 enfants mis en cercle.

Les communes se feront un devoir de doter chaque école de ces utiles auxiliaires de l'enseignement religieux. Pour les mieux conserver, on aura soin de les faire cartonner, ou plu ôt,